

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°3 semaine 40

Rencontres du 8 au 9 octobre 2022

1. Marqueur non qualifié – Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFA011	08/10/2022	SCO ANGERS	0491492	20,00 €	Le marqueur n'a pas la licence encadrement extension arbitre ou dirigeant
PNMA014	08/10/2022	ASPTT LAVAL	0534442	20,00 €	La licence encadrement extension dirigeant du marqueur a été prise le 10/10 (après le match)

Le marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement extension dirigeant ou arbitre

(Publié le 13/10/2022)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.